



CONTENU DE LA FORMATION

La présente formation se compose de 4 Unités de Valeurs (UV-). Elle est sanctionnée par l'obtention d'une attestation de formation au premiers secours en équipe niveau 1 et 2 tel que défini dans l'annexe I de l'arrêté du 8 novembre 1991.

Théorie (7h00)	Pratique
● PSC1 (Unité de valeur – Premier Secours en Equipe -Civil) durée 7heures. - Premier Secours en Equipe niveau 1 * la chaîne des secours, la sécurité , l'alerte * l'obstruction brutale des voies aériennes * les hémorragies externes * l'inconscience, l'arrêt cardiaque, la défibrillation automatisée externe. * les détresses vitales * les malaises et la maladie * les accidents de la peau, les traumatismes des os et des articulations. * les pansements et les bandages. * cas concrets et synthèse. ● UV-HPR (Unité de valeur – Hygiène et prévention des risques) durée 3heures. - HPR 1 : Prévention des risques professionnels maritimes - HPR 2 : Hygiène * individuelle et collective. * Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme de la consommation de drogues à bord) - HPR 3 : prévention des risques spécifiques * coup de chaleur * Hypothermie * Accident d'exposition au sang * Animaux marins venimeux -UV-AMMCT (Unité de valeur - Aide Médicale en Mer – Consultation Tél médicale de niveau 1) durée 1 heure	Manipulation et mise en situation sur mannequin LAERDAL. Démonstration et application. Prise en compte de la documentation à bord du navire.



PLANNING

SXM SANTE TRAVAIL s'adapte aux spécificités, aux contraintes et aux besoins de votre entreprise. Le planning de formation sera réalisé en concertation afin d'assurer la cohérence et la progression de la formation.

LIEUX

Dans notre salle de cours spécialement dédiée ou dans les locaux de votre entreprise afin de personnaliser la formation, selon votre choix.

COUT

250 €

PERSONNEL CONCERNÉ & PRE-REQUIS

Tous les personnels embarqués à bord des navires armés ayant un rôle d'équipage. (Navire de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle).

EFFECTIFS

Des groupes de 10 salariés maximum peuvent être constitués afin de conserver l'efficacité pédagogique.

DURÉE

11 heures sont nécessaires à une bonne appréhension des thématiques spécifiques. (Cf : arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués)

FORMATEURS

SXM SANTE TRAVAIL met à votre disposition des personnels professionnels, qualifiés. Tous nos intervenants sont experts métier/ou formateurs professionnels, ils sont les garants de notre expertise.

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Une attestation de formation sera remise à chacun des apprenants, en fin de formation.

Cette attestation devra être remise au service de la délivrance des titres des affaires maritimes en échange du certificat STCW correspondant.

Nous établirons un procès-verbal de formation qui sera remis au responsable hiérarchique.

SECURITE

Au cours de la formation, SXM SANTE TRAVAIL agira conformément aux obligations légales du CODE DU TRAVAIL, et de l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués